

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET :** Convention relative à l'accès aux soins des bénéficiaires du RSA dans le domaine de la santé mentale liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, une subvention d'un montant de 31 543,00 €, pour le financement de l'action « Accès aux soins dans le domaine de la santé mentale » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette dépense, d'un coût de 31.543,00 €, sera financée sur les crédits de paiement de l'exercice 2016 sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

**ADOpte**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée